

Montreuil, le 24 décembre 2024

à

Madame Elisabeth BORNE
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Numérique
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Objet : situation à Mayotte

Madame la Ministre,

En complément du mail et du courrier envoyés le 20 décembre au ministère, nous avons de nouvelles questions et demandes :

1°) Nous avons échangé avec nos collègues de Mayotte ce matin. Les promesses du président de la République concernant l'eau, l'électricité, la nourriture ne sont pas suivies d'effet dans de nombreux villages, notamment sur Grande-Terre et dans certains quartiers de Petite-Terre. Sur toute l'île, les détritiques s'accumulent. Les routes doivent être déblayées pour permettre l'évacuation des déchets... L'air est devenu irrespirable. La population craint la famine et les épidémies.

2°) La Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière a informé que des fonds sont débloqués sur le budget national et de la région Ile de France et Outre-mer où est rattaché le département de Mayotte et que dans un premier temps, une aide d'urgence de 1000 € sera octroyée sur simple demande à chaque agent hospitalier.

Pouvez-vous nous indiquer si, pour les personnels de l'Education nationale, l'aide d'urgence sera octroyée à même hauteur et selon les mêmes modalités que pour les agents hospitaliers ?

Sur le plan de l'action sociale, nous demandons que la réserve de précaution soit utilisée pour distribuer en toute urgence une aide financière à tous les agents du ministère de l'éducation nationale exerçant à Mayotte, ainsi qu'aux ayants droit des personnels décédés au cours ou en conséquence du passage du cyclone afin de leur permettre de subvenir à leurs besoins. Les personnels qui ont perdu leur logement pourront-ils être relogés ? Quand ? Où ?

... / ...

3°) Monsieur le Recteur de Mayotte, a envoyé le 20 décembre un message aux personnels expliquant que nous entrons dans la deuxième phase à savoir : *« la prise en compte individuelle des personnes qui souhaitent un départ du territoire, pour se soigner, rejoindre sa famille ou simplement bénéficier d'un repos qui est largement dû. Un process est mis en place intégrant des priorités : Enfants, malades, sinistrés en urgence matérielle absolue.*

Les premiers effets prendront forme rapidement et nous aspirons à des solutions massives dans la semaine prochaine avec la restauration progressive des vols commerciaux. »

Or cette annonce semble entrer en contradiction avec l'information selon laquelle tous les vols commerciaux sont annulés jusqu'à la fin de l'année.

Pouvez-vous nous confirmer que les vols commerciaux vont reprendre dès maintenant ? L'Etat doit permettre aux agents qui ont peur et qui veulent se mettre à l'abri de partir de Mayotte, tout comme il doit permettre à ceux qui le veulent de retourner auprès des leurs à Mayotte.

Le désastre Chido est venu accentuer le souhait pour certains collègues de métropole de retourner à Mayotte pour s'occuper de leur famille. Or, nous apprenons par une collègue SAENES qu'il n'est pas possible de saisir sa demande de mutation, l'académie de Mayotte étant grisée sur le serveur AMIA, alors que son conjoint enseignant n'a rencontré aucune difficulté pour valider sa demande. En outre, le motif « mutation simultanée » pour lier sa demande de mutation à celle de son conjoint n'est pas sur AMIA pour cette campagne.

4°) Nous attendons toujours des réponses à nos questions posées lors de l'audience intersyndicale du 18 décembre sur la situation à Mayotte.

Combien d'agents sont morts ? Combien ont été blessés ? Combien ont été impactés par des pertes humaines dans leur entourage ou d'importants dégâts matériels comme la perte de leur maison ?

Le président de la République ne semble pas avoir intégré que, dans la situation, l'urgence n'est pas la rentrée scolaire. Elle se fera, mais pas maintenant alors que des établissements à Mamoudzou, Kawéni, Sada, Chiconi et bien d'autres sont très fortement impactés voire rasés. L'urgence, ce sont : l'eau, la nourriture, les communications terrestre, aérienne, et maritime (barges) et les télécommunications, la sécurité sur le territoire.

Parmi les messages qui ont pu nous parvenir de Mayotte, voici celui d'une de nos adhérentes : *« Le président est venu mettre de l'huile sur le feu hier soir à Pamandzi. Il dit qu'il va expulser les sinistrés des écoles pour ouvrir le 13 janvier. Nous ne voulons pas de cet acte d'inhumanité supplémentaire. »*

... / ...

Nous vous demandons de nous confirmer qu'aucun sinistré ne se retrouve sans refuge, au prétexte qu'il faudrait effectuer la rentrée scolaire à tout prix le 13 janvier, ce qui est impossible.

De nombreuses familles de Mayotte ont rejoint La Réunion. Quels moyens sont prévus pour permettre d'accueillir ces personnes, en particulier les élèves qui retourneront à l'école ?

La réponse des autorités locales à La Réunion qui invitent les directeurs et chefs d'établissement à ne pas inscrire ces élèves est problématique. Des moyens doivent être dégagés.

Nous souhaitons avoir des précisions au sujet de l'appel à volontariat de personnels d'encadrement pour être envoyés à Mayotte. Dans quelles conditions ? Pourquoi faire ?

Cela n'a pas été évoqué lors de l'audience du 18 décembre, mais ces appels circulent dans des académies.

Enfin, les personnels redoutent que le Recteur de Mayotte bloque le mouvement interacadémique, ce qui ne serait pas acceptable.

Veuillez recevoir, Madame la ministre, l'assurance de notre parfaite considération.

Clément Poulet,
Secrétaire général de la FNEC FP-FO

